

Chronique économique

LES MARGES BÉNÉFICIAIRES DES DÉTAILLANTS ASPECT MONDIAL DES CONSÉQUENCES DU CONTRÔLE DES PRIX

Les producteurs de fruits se plaignent que la suppression du contrôle des prix de gros et de détail n'ait pas été accompagnée par une diminution des marges bénéficiaires des détaillants, correspondant aux prix du stade grossiste. Il est certain qu'une quantité plus importante de fruits pourrait être vendue aux consommateurs avec un meilleur bénéfice pour les producteurs avec le même honnête profit au stade de distribution, si les détaillants se contentaient de marges raisonnables. Ainsi, en Australie, l'orange qui laisse un bénéfice de moins d'un penny au producteur, procure au détaillant un bénéfice de 3 pences. S'il se contentait d'un bénéfice de 2 d., de plus nombreuses oranges seraient vendues. Ainsi le détaillant pourrait payer à l'Agent du producteur 1 d. 1/4 à 1 d. 1/2 par orange, tout en lui laissant un bénéfice supérieur à celui légal de 25 %.

Dans un article du Sydney Morning Herald, l'exemple suivant est donné par un producteur.

Les détaillants font actuellement un bénéfice de plus de 200 % sur les prix de gros des oranges ; ainsi, le 21 Juin, les prix de gros du marché de Sydney étaient de 7 à 10 sh. le boisseau. Chez un détaillant, pour une caisse de calibre 88, l'orange était vendue pièce 6 d., soit 44 sh. le boisseau. Dans un autre magasin, pour des fruits de calibre 113, le prix de vente était de 4 oranges pour 1 sh., ou 28 sh. pour un boisseau (1).

Pourquoi un tel bénéfice, alors que le producteur reçoit comme prix moyen 8 sh. 5 par boisseau. Il paie sur ce prix une commission de 7 d. à son agent de vente et doit payer 1 sh. de transport, 2 sh. pour la caisse, 1 sh. pour les frais d'emballage, soit un total de 5 sh. 3, ce qui laisse 3 sh. 3 par boisseau pour couvrir les frais de production, de ramassage et de transport jusqu'à la station d'emballage. L'agrumiculteur a besoin de 12 sh. par boisseau au stade de gros pour couvrir ses frais. Il estime que le détaillant serait satisfait avec un bénéfice de 50 % qui semble suffisant pour un tel article. Le prix de l'orange au détail ne serait pas de 3 d. pièce, mais de 2 d., ainsi, le producteur rentrerait dans ses coûts de production, le public paierait un fruit moins cher et le détaillant verrait augmenter ses débouchés.

Une situation similaire existe aux Etats-Unis, si l'on en

juge par la presse californienne ; des marges bénéficiaires de détail trop élevées persistent malgré un contrôle de la commercialisation chez le producteur. Le manque de coordination à la production, qui a pour conséquence une cueillette irrégulière des fruits qui sont mal calibrés et mal emballés, peut donner quelques justifications et excuses au détaillant, quand il se couvre en ajoutant une marge additionnelle à son prix d'achat. Ainsi, si des fruits mal conditionnés ou abîmés se trouvent dans un colis, il est normal que le détaillant augmente sa marge bénéficiaire en la répartissant sur les fruits sains qui lui restent à vendre. Toutefois, cette pratique ne peut être regardée comme une marge normale de bénéfice. Ces considérations jouent moins pour les citrons qui sont vendus sous le contrôle des organisations professionnelles coopératives des producteurs et dont le volume est contrôlable. Ainsi, dans le California Citrograph, un appel a été adressé aux détaillants pour diminuer leur marge bénéficiaire qui était le double de ce qu'elle aurait dû être. En Angleterre les détaillants sont incriminés pour la même raison, certains prix ne sont plus contrôlés, car on estime que le contrôle n'est plus nécessaire quand il y a un approvisionnement suffisant. D'ailleurs, le Journal Fruit, Flowers and Vegetables Trade Journal, rapporte une discussion de la Chambre des Communes à ce sujet. En conclusion du débat, il est indiqué qu'il ne faut pas contrôler un prix maximum mais une marge de profit maximum.

En ce qui concerne l'Australie, les marges bénéficiaires excessives continuent, bien que la réglementation des prix fixe un taux de marque limite sur les agrumes. On s'aperçoit que celles-ci sont supérieures de deux ou trois fois à celles permises.

Il sera difficile de remédier à ces pratiques, tant que des différences de qualité, de calibrage, et de grade pour le même standard existeront. Toutefois, elles sont les résultats des réglementations fastidieuses, sinon inévitables, du contrôle des prix des fruits, en période de guerre. D'ailleurs un article du California Citrograph explicite le fait que les détaillants continuent à appliquer les marges auxquelles ils s'étaient accoutumés lors de la période de non concurrence.

L'utilité du juste prix des agrumes au détail est actuellement extrêmement important par suite du système d'établissement des prix employé lors de l'économie de guerre. Pendant la

(1) Un boisseau d'oranges = 22 kgs 680.

période de contrôle des prix, et alors que la demande pour la majorité des produits alimentaires excédait l'offre, de nombreux détaillants facturaient chaque chose au prix maximum autorisé, même lorsque le coût d'achat du produit aurait pu justifier un prix de vente inférieur. Les consommateurs s'habituaient à accepter le prix maximum comme juste prix et achetaient sans discuter. La concurrence entre les détaillants a pratiquement cessé d'exister. Avec ces habitudes, qui prévalurent pendant plus de 4 ans, il ne faut pas espérer qu'un retour à la commercialisation normale suive immédiatement la cessation du contrôle des prix.

On estime en Australie, que pour remédier à cet état de chose, des prises de contact seraient nécessaires entre les organisations de l'agrumiculture et les organisations de détaillants, pour discuter des incidences des marges bénéficiaires et créer des accords pour organiser la vente au détail des produits de l'agrumiculture.

Il ne faut pas considérer ce problème comme essentiellement australien, il est le même pour tous les pays producteurs d'agrumes, c'est pourquoi seule une coordination absolue de tous les agrumiculteurs, permettra de trouver une solution ménageant l'intérêt général.

L'IMPORTANCE DES ANANAS DANS L'INDUSTRIE FRUITIÈRE AU QUEENSLAND

	Pommes	Autres fruits frais	Ananas en conserves	Autres conserves	Fruits secs	Jus de fruits	Pulpes de fruits et légumes
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	litres	tonnes
1932-33	250,569	45,369	968,776	0,226	0,086	—	0,522
1933-34	669,589	907,180	1.153,419	0,135	—	12.029	2,109
1934-35	91,388	635,026	719,556	0,021	—	22	—
1935-36	473,003	—	460,666	4,508	2,980	—	—
1936-37	361,057	—	339,928	19.797	1,194	—	0,906
1937-38	380,607	—	525,723	7.410	0,583	57.727	18,573
1938-39	386,458	—	1.131,940	15,467	1,585	1.113	—
1939-40	488,425	—	1.508,790	8,788	—	16.631	—

Avant guerre les exportations maritimes du Queensland ont toujours été constituées par des conserves, à part de petites quantités de pommes vers l'Angleterre, de raisin vers les autres états et d'ananas frais vers la Nouvelle-Zélande.

A l'exception de la région de Stanthope, les meilleures conditions pour la culture fruitière se trouvent principalement réalisées le long de la côte. Etant donné le climat, les fruits cultivés sont ceux

poussant naturellement dans les régions tropicales et subtropicales, mais en raison des difficultés de transport, c'est surtout sous forme de conserves qu'ils sont exportés.

Parmi les divers états de l'Australie, le Queensland jouissait avant guerre d'un monopole virtuel dans le domaine de l'ananas, et les conserves de ce fruit constituaient de loin la part la plus importante des exportations de cet Etat.

Exportation d'ananas en conserves (en tonnes) et (valeur en livres)

Années	Angleterre	Canada	Nouvelle-Zélande	Divers	TOTAL	VALEUR EN £
1932-33	968,776	323,526	—	10,755	1.303,057	54.140
1933-34	1.153,419	626,954	0,277	8,341	1.788,991	72.800
1934-35	719,556	971,668	30,108	8,531	1.729,863	69.282
1935-36	460,666	169,301	64,337	91,367	785,671	31.619
1936-37	339,928	374,800	79,649	64,381	858,758	38.454
1937-38	525,723	465,843	55,188	33,284	1.080,038	50.207
1938-39	1.131,940	290,912	22,924	47,146	1.492,922	69.039
1939-40	1.508,790	648,618	15,510	38,405	2.211,323	111.957

Outre les jus et conserves d'ananas, les seules conserves de fruits de quelque importance exportées, sont les salades de fruits tropicaux (exportées vers la Nouvelle-Zélande), composées

principalement d'ananas, et dont le commerce s'est développé en Australie même.

Avant guerre, les principaux pays destinataires de conserves